

Compte-rendu de l'assemblée annuelle du 23 janvier 2021

En visioconférence

CR et CD présents ou représentés : Auvergne Rhône Alpes (01, 03, 07, 15, 38), Bourgogne Franche-Comté (25, 58, 70, 71, 89, 90), Bretagne (22, 35, 56), Centre Val de Loire (18, 28, 36, 37, 45), Grand Est (08, 52, 54, 55, 57, 67, 68, 88) Hauts de France (02, 59, 60, 80), Ile de France (77, 78, 91), Normandie (14, 27, 50, 61, 76) Nouvelle Aquitaine (16, 17, 19, 23, 24, 40, 79, 86, 87), Occitanie (12, 30, 31, 34, 66, 81, 82) Pays de la Loire (49, 72, 85), PACA (13, 83, 84)

Le président Jean Luc Quernec ouvre la séance à 14 h 13 :

« Bonjour à toutes et à tous

Tout d'abord je vous adresse mes meilleurs vœux pour l'année 2021, particulièrement une très bonne santé à vous et à vos proches et des bourriches bien remplies.

Je remercie tous nos licenciés qui prennent le temps de partager avec nous cette assemblée générale un peu particulière.

Je remercie nos partenaires majeurs, GARBOLINO, RIVE, SENSAS et Les Verminières de l'Ouest, qui, malgré les difficultés rencontrées en 2020 nous renouvellent leur confiance pour 2021.

Je remercie le mensuel INFO Pêche pour son invitation au SIPAC reporté fin de 2021

Je remercie mes collègues du comité directeur que j'ai énormément sollicité toute l'année pour prendre des décisions très difficiles à cause de cette pandémie.

Avant de développer le détail de notre AG nous devons avoir une pensée pour nos collègues et amis qui nous ont quitté depuis notre dernière assemblée. Je vous demande de respecter un moment de recueillement.

« Ce matin a eu lieu le vote pour le renouvellement du Comité Directeur de la FFPSed. Une seule liste se présentait. Cette liste est élue avec 100% des votants (511 votes sur 683). »

« Le Comité Directeur et moi-même vous remercions de nous avoir renouvelé votre confiance. »

Suite aux résultats des élections, le Président présente sa nouvelle équipe, l'organigramme du Comité Directeur et la composition des différentes commissions.

« En complément : La commission handicapés et la commission médicale se rapprocheront et travailleront souvent ensemble. Thierry CAUET rejoint la commission d'appel, cette commission devra élire son Président, en attendant c'est Pascal DELISLE qui occupera le poste. »

Il présente aussi les 5 personnes qui seront sur la liste FFPS de Jacques GOUPIL, Olivier DEMUS remplace Patrice FASQUEL (choix de ce dernier) et Mickaël LE POURSOT remplace Jean Pierre MISSERI.

I – Rapport Moral

Le président Jean Luc Quernec nous donne lecture de son rapport moral :

« Lors de notre Assemblée de janvier 2020 à Bourges nous vous avons présenté un calendrier complet avec de belles compétitions dans toutes les techniques.

Nos équipes nationales étaient prêtes à en découdre avec leurs concurrents.

Deux compétitions internationales devaient se dérouler sur le territoire, la truite aux appâts naturels à Pont de Cherruy en Isère et le Feeder à Rieux dans le Morbihan.

2020 allait être une belle année pour la pêche sportive en eau douce.

Oui mais voilà !

Dès les premiers jours d'avril il nous a fallu affronter la situation et prendre les décisions qui nous semblaient appropriées en fonction des informations que nous avons du ministère des sports et de notre gouvernement qui étaient parfois déroutantes d'autant que les préfetures avaient une lecture très variable des décrets.

Nous avons tous été frustrés de ne pas pouvoir participer à nos championnats et grandes épreuves Fédérales mais malgré tout nous avons pu, dans les temps de déconfinement participer à quelques compétitions organisées par les clubs, les CD et les marques de produits pêche.

Quoi qu'il en soit la vie de la Fédération ne se limite pas aux championnats et grandes épreuves

Nous avons pour la première fois, au niveau de la FFPS, gérer les dossiers de demande de subvention de l'AN S, en effet l'Agence Nationale du Sport remplace les ex dossier du CNDS.

Comme nous l'avions indiqué l'année dernière le mode de répartition a évolué, le ministère a mis à disposition des Fédérations sportives une somme d'argent à répartir sur l'ensemble des dossiers déposés par les clubs, les CD et les CR.

Les dossiers étaient en téléchargement libre sur notre site www.ffpsed.fr, un classeur Excel devait être complété, et chaque structure pouvait proposer trois actions sur des projets à mettre en place dans l'année.

La FFPS a constitué un groupe de travail dédié pour étudier les dossiers, d'abord le tri de recevabilité administrative, statuts, adhésion, etc. puis l'analyse des contenus.

Tous les dossiers conformes présentés par les CD et CR ont obtenu une aide financière significative.

Ainsi, certains clubs ont obtenu une subvention entre 1000 et 1600€.

Tous ceux qui n'ont pas fait l'effort de renseigner le dossier idoine n'ont pas bénéficié de subvention.

Cependant, des actions il y en avait énormément, les clubs qui ont parmi leurs adhérents des handicapés, les clubs, CD, CR qui réalisent des actions auprès des jeunes, les CD qui ont dispensé des formations pour les arbitres, etc.

Bien sûr tous n'ont pas mené les actions en totalité à cause de la COVID mais il y a la possibilité à titre exceptionnel de décaler les actions, par contre ceux qui les annuleraient purement et simplement pourront être amenés à rendre les sommes reçues et c'est bien normal.

Malheureusement nous sommes dans l'incapacité de vous dire si le montant mis à disposition pour 2021 sera aussi conséquent.

Les formations d'arbitres ont permis de diplômer 220 personnes dont 66 juges arbitres, c'est très bien mais il faut poursuivre, l'objectif est que chaque Commission Eau Douce de CD ait à terme au minimum un arbitre.

Les dossiers de labellisation de parcours ont permis de sélectionner 88 dossiers et nous allons remettre les panneaux à poser sur site dans les prochains jours. Ces sites pourront donc recevoir les championnats et/ou grandes épreuves de référence.

N'hésitez pas à envoyer vos dossiers, plus y aura de sites labellisés moins nous aurons besoin de chercher des lieux pour nos épreuves nationales.

Nous avons travaillé sur l'organisation du championnat du monde Feeder à Rieux jusqu'à la décision définitive de la FIPSED de reporter l'épreuve, cette décision était parfaitement en accord avec notre souhait du moment.

En parallèle, nous avons travaillé sur la convention FFPS/FNPF qui arrivait à son terme. Elle apportera un financement significatif à nos équipes nationales.

Cette convention sera bouclée d'ici quelques semaines, elle sera déclinée en « conventions filles » permettant de valoriser les partenariats entre les CD et les fédérations départementales.

Je vous invite, dès que ce sera en place de contacter votre Fédération Départementale pour la contractualiser localement.

Une nouvelle fois je remercie la FNPF du soutien apporté par l'ensemble de son réseau.

En raison de la COVID une seule réunion du comité a pu avoir lieu en présentiel, au mois de septembre.

Afin de s'adapter aux contraintes nous avons décidé de financer un abonnement sur la plateforme ZOOM dans le but de faciliter nos réunions. Aussi, nous avons investi dans un logiciel pour créer des votes électroniques et une application dénommée MY FFPS de telle sorte que vous puissiez voter.

Nous avons en 2020 validé 493 clubs et 4623 licences individuelles la perte de 5% correspond essentiellement aux licences de jeunes des écoles de pêche qui ont peu fonctionné ainsi que quelques clubs.

Nous vous avons incité à renouveler vos licences dans les délais habituels afin que nos championnats puissent reprendre à tout instant si nous en avons reçu le feu vert.

Cela ne s'est malheureusement pas produit.

Bien évidemment nous n'avons pas eu à faire face aux dépenses habituelles liées à l'organisation des championnats et grandes épreuves ainsi qu'à l'international.

C'est donc sans surprise que nos partenaires ont suspendu leurs contributions 2020 prévu pour financer l'international.

Les contrats seront reconduits pour la prochaine olympiade, le global nous apporte une aide de plus de 40 000€ sans laquelle nous devrions renoncer à certaines épreuves internationales.

Il est important de préciser pour ceux à qui cela aurait pu échapper, la licence n'est pas un produit de consommation, elle marque en premier lieu l'adhésion à un club et donc à la vie du club et du comité départemental de rattachement et au travers de celle-ci, il y a un droit de vote pour que chacun puisse s'exprimer.

Ce que je veux souligner pour répondre aux propos agressifs que vous avez tous vu sur Facebook, le prix de la licence Fédérale n'est en rien un droit d'engagement à une compétition.

Nous avons pensé qu'il ne serait pas judicieux que les comptes de la commission eau douce soient largement bénéficiaires grâce à la COVID même si comme je l'ai dit à tous ceux qui m'ont interrogé, les avoirs de la commission eau douce n'appartiennent pas aux membres du comité directeur, ils en ont seulement la gestion qu'ils doivent faire selon l'expression consacrée, « en bon père de famille ».

C'est pour cela que nous avons décidé de vous proposer le reversement d'une ristourne exceptionnelle de 19€ sur toutes les licences des seniors masculins payées en 2020 ainsi que 100% du montant des licences moins de 18 ans et des seniors féminines de 2020.

Nous avons demandé aux commissions eau douce départementales d'en faire bénéficier les pêcheurs au moment des renouvellements des licences 2021.

Quelques cas particuliers vont apparaître il faudra les dénouer et faire preuve de bonne volonté :

- Le cas des pêcheurs licenciés en 2020 qui vont renouveler en 2021 dans un autre département
- Les moins de 18 ans en 2020 qui ont payé la licence 15€ et qui entrent dans la catégorie plus de 18 ans en 2021, il y a un écart de 4€ que les commissions Eau Douce des CD concernés pourront je l'espère prendre en charge

Dans tous les autres cas, pas de licence en 2020 ou licence 2020 souscrite dans un club d'une autre commission que « Eau Douce » le tarif sera 45€ plus de 18 ans et 15€ moins de 18 ans.

Depuis septembre nous avons diffusé cette information relative aux ristournes sur le site www.ffpsed.fr, relayée par notre page Facebook, par des e-mails aux commissions départementales eau douce, il est donc plus que surprenant que des licenciés le découvrent ce jour.

Nous avons également demandé aux commissions eau douce des CD de ne plus appliquer une surcote du prix des licences car cette pratique n'est pas reconnue par la FFPS et ses cinq commissions nationales.

Par contre, il est totalement admis que la participation à un critérium, un championnat, une coupe, soit tarifé par les CD et/ou les CR, ainsi seuls les participants sont amenés à cotiser.

Bien évidemment cela change nos habitudes mais toute notre vie n'est telle pas faite de changements.

La commission médicale à la tête de laquelle nous avons la chance d'avoir un médecin qui est une pêcheuse à qui c'est plus simple d'expliquer nos problématiques, a commencé à travailler sur un sujet sensible qui concerne les forfaits dans les championnats nationaux à causes de problème de santé graves qui peuvent impacter les licenciés concernés sur un temps long.

Les documents justificatifs nécessaires font partie du secret médical et ne peuvent être consultés que par un médecin.

Le dossier doit aller jusqu'à l'étude du repositionnement des personnes concernées à l'issue de leur maladie, il pourrait être demandé un certificat de reprise du sport, etc.

Pour tous les internationaux il faudra faire une bonne information sur l'utilisation de médicaments et les AUT (autorisation à usage thérapeutique)

Cette commission aura également à valider les demandes de reconnaissance « Handicapés » que lui soumettra la commission des handicapés.

La commission « CORPO » est étoffée, elle comporte 5 membres qui se répartiront le travail, Edmonde conservera la partie administrative avec la gestion des options « corporatives » des licences.

La commission formation sera gérée par un membre du comité directeur qui est formateur de métier, il va reprendre entre autres choses, les dossiers de la formation des arbitres.

En ce qui concerne nos équipes de France nous avons une pérennisation des capitannats dans toutes les équipes sauf l'équipe féminine.

Dominique, que je remercie au passage de sa prestation pendant ces 8 années de capitannat avec 2 médailles d'or en équipe, 2 médailles d'argent en équipe et 4 médailles d'argent en individuelle ce qui classe l'équipe au premier rang international, avait annoncé depuis plusieurs années qu'elle s'arrêterait à la fin de l'olympiade.

Le groupe de travail chargé des équipes de France a recueilli plusieurs candidatures. Une analyse complexe sur toutes les facettes, sportives et financières a dû être menée.

Certains évoquent et pensent sans doute que seul l'aspect sportif aurait dû être pris en compte mais que vaudrait-il si nous n'avons plus les moyens de financer nos équipes.

Nous avons depuis toujours préféré la répartition des recettes sur l'ensemble des 10 équipes de France plutôt que de prendre un partenaire par catégorie ce qui aurait conduit inévitablement à ce que certaines équipes n'auraient jamais pu trouver le budget nécessaire notamment les handicapés, les U15 et U20, les vétérans, mais également les féminines.

La cible porteuse pour les marques partenaires reste les U25, les seniors et les masters.

Le budget annuel global nécessaire est de plus ou moins 200 000€ alors oui nous assumons le fait que nous ne souhaitons pas prendre le risque de perdre le soutien de nos marques historiques, chaque fois que nous avons cru faire une affaire avec un autre partenaire nous avons eu des déceptions qui se sont terminées par des constats de créances douteuses.

Pour le capitannat de l'équipe féminine, après avoir pesé les pour et les contre, la commission a majoritairement choisi de confier le capitannat à Christophe GARCIA, c'est donc lui qui a la responsabilité d'assurer la continuité.

Comme chaque fois dans ces situations certaines et certains y trouveront à redire et décideront peut-être de se retirer de l'équipe, ça reste des choix individuels qui sont respectables dans la mesure où, ils ne conduisent pas à la diffusion volontaire de contre-vérités par les intéressés.

Le championnat du monde féminin existe depuis 1994, ce sera donc cette année sa 27^{ième} édition.

Nous nous remettons au travail avec un comité directeur partiellement renouvelé pour ces quatre prochaines années.

Nous avons établi un calendrier complet qui malheureusement peut encore être perturbé par la COVID surtout pour ce qui est programmé avant le début du mois de juin, nous nous y adapterons avec une idée directrice qui est de privilégier les championnats et grandes épreuves nationales qui restent la raison majeure pour laquelle nos pêcheurs prennent leur licence.

D'ores et déjà nous avons demandé de décaler le championnat du monde de pêche à la truite aux appâts naturels prévu les 22 et 23 au mai à la première semaine de juillet.

Vous pourrez observer sur le site le listing des pêcheurs dans les différents championnats, nous avons enlevé les pêcheurs qui n'ont pas pris de licence en 2020. Nous avons complété la liste par ceux qui avaient été forfait en 2020 pour des raisons de calendriers ou maladie, etc.

Dans les premiers jours d'avril nous ferons un dernier pointage des licences renouvelées et nous retirerons des listes ceux qui n'auront pas pris de licence au 31 mars 2021 et ce, quelle que soit la date de l'épreuve à laquelle ils devaient participer.

Il est important de vous informer que nous sommes revenus sur la décision prise lors de l'AG de 2020 concernant la suppression en 2021 des D3 Masters et Vétérans et de reporter cette modification en 2022.

Plusieurs pêcheurs ont en effet changé de catégorie en 2020.

La COVID n'y a rien changé, des seniors sont devenu masters et des masters sont passés vétérans.

Afin que personne ne soit empêché de participer à cette compétition, nous avons dans un premiers temps reclassé tous les pêcheurs concernés et déjà qualifiés dans leur bonne catégorie et pour compléter les listes nous demandons aux CR d'organiser une nouvelle épreuve qualificative ouverte aux nouveaux venus mais aussi à ceux qui avaient raté la qualif en 2019.

Pour les jeunes U15, U20 et U25 qui sont dans la même situation c'est plus simple puisque la coupe de France est ouverte à tous, nous avons seulement accepté de prendre exceptionnellement les « U26 ».

Suite à une forte demande nous avons décidé de mettre en place un championnat des plus de 55 ans au feeder car la FIPSe a créé à partir de cette année un championnat du monde dans cette discipline.

Ayant terminé ce rapport moral, je laisse le soin à chaque vice-président et à chaque responsable de commission de travail de préciser plus en détail les sujets survolés dans ce rapport moral et d'activité.

Soyez prudent, respectez scrupuleusement les gestes barrières et les consignes du ministère des sports. »

A noter que Jacques Goupil, président de la FFPS, rejoindra la réunion en cours de bilan moral, il y avait aussi ce matin l'assemblée générale mer, et l'assemblée générale mouche cet après-midi.

II – Intervention des présidents des différentes commissions

1°) Edmonde VILAIN : Corps et Vétérans

- Corps : « Sur les 42 clubs corps affiliés en 2019, 28 ont renouvelé leur affiliation en 2020 et sur les 230 options corps, 97 ont été renouvelées. Ces 97 pêcheurs auront l'option gratuite en 2021, les autres devront la payer. Il y aura des décisions à prendre concernant les championnats, et qu'on les prendra en accord avec les présidents des clubs corpo ?

Les grandes épreuves corpo auront lieu à Saint Quentin début septembre, comme prévu en 2020.

Je propose de programmer une réunion en visioconférence spéciale CORPO le samedi 27 février en accord avec les Présidents des Clubs corps. Pour les championnats individuels je ferai un tableau avec les pêcheurs qui n'ont pas renouvelé en 2020 et on verra la décision qui sera prise. »

- Coupe de France vétérans : « Malgré de nombreuses demandes on n'avait pas eu de candidatures en 2020. On devait faire la coupe de France à Saint Florentin, mais pour des problèmes d'organisation et de parcours ce n'était plus possible. Nous avons pour 2021 NOYON parce qu'il n'y avait pas d'autres candidature, mais on craint un manque d'engouement des participants, les épreuves dans les Hauts de France ne faisant jamais recette ! Il y a une grosse différence si on excentre. Si vous avez des candidatures on est preneur, si c'est NOYON l'épreuve aura lieu en Septembre parce que le parcours répond mieux pour la pêche. »

Patrick Magnier (CD 08) propose une autre candidature sur un parcours labellisé, Edmonde enregistre et précise que c'est le Comté Directeur qui effectuera le choix

Intervention de Patrick Bellamy (CD 16) : « On a de plus en plus de mal à obtenir des autorisations sur les domaines publics avec la coulée verte, il faut faire remonter le souci au ministère. »

Jean Luc Quernec répond : « C'est une problématique locale ou régionale, le ministère n'a aucune action là-dessus. C'est au moment de la création qu'il faut être présent dès le début des discussions sinon après que le processus est engagé c'est trop tard pour revenir en arrière. »

Patrick Bellamy : « il faut redorer notre image auprès des élus qui nous ignorent complètement, mettre en avant notre super palmarès dans toutes les catégories. »

Jean Luc Quernec : « On est sans doute la plus petite, ou une des plus petites fédérations sportives, on est actuellement en cours d'élaboration d'un dossier pour que la pêche soit reconnue sport de haut niveau, ce serait déjà une nouvelle étape. On utilise des parcours qui ne nous appartiennent pas, il faut négocier avec les autorités locales. »

2°) Frédéric LINARD : Feeder

« J'ai mis sur le site les qualifiés aux diverses division feeder, j'ai retiré les pêcheurs n'ayant pas repris de licence en 2020, et rajouté les forfaits de 2020. De plus j'ai rééquilibré les 2^{èmes} divisions en remettant les pêcheurs dans leur zone d'origine.

Je vais maintenant vous présenter une nouvelle épreuve, le championnat feeder des plus de 55 ans :

Origine : la FIPS a créé un nouveau championnat du monde, le feeder pour les plus de 55 ans. Dans le même temps des pêcheurs français ont demandé un championnat feeder spécifique, car c'est bien aussi de se mesurer à des gens de même génération, comme en pêche mixte.

J'ai donc étudié la faisabilité de ce championnat, en partant des plus de 55 ans ayant participé à un championnat, régional ou national, en 2019. J'en ai trouvé 186, ce qui est suffisant pour organiser des championnats dignes de ce nom.

Cette épreuve commencera au niveau des comités régionaux (entre 8 et 27 participants potentiels). Ces championnats régionaux qualifieront pour trois deuxième divisions à 27 participants, selon les modalités habituelles, et correspondant aux zones du championnat feeder senior. Dernier stade, une 1^{ère} division à 27 participants. Tous ces stades s'effectueront la même année. La 1^{ère} division aura lieu mi-novembre, la 2^{ème} fin septembre donc les CR avant le 14 juillet.

Ce championnat sera une base pour la sélection de l'équipe de France feeder des plus de 55 ans pour les années 2022 et suivantes. Pour l'année 2021, le championnat du monde ayant lieu avant les championnats, l'équipe de France sera sélectionnée par le capitaine Gérard Meyer selon des critères suite aux résultats dans les championnats seniors. »

Une discussion s'engage :

Jean Luc Quernec : « Celui qui participera à ce championnat pourra participer au championnat senior. Ce n'est pas le choix de l'un ou l'autre, comme c'est le cas pour la pêche mixte. »

Patrick Bellamy : « Il y a des problèmes de calendrier avec parfois plusieurs épreuves sur un même week-end, pourquoi ne pas mettre les grandes épreuves sur des dates fixes ? Du style week-end de Pâques ou de Pentecôte ? »

Jean Luc Quernec : « Impossible, nous sommes tributaires du calendrier international qui lui est variable. »

Frédéric Linard : « il faut un peu de souplesse aux organisateurs car selon les lieux et les périodes le poisson est plus ou moins mordeur ».

Gérard Meyer : « Pourquoi faire des régionaux et ne pas faire un accès direct sur inscriptions aux 2^{ème} divisions ? »

Jean Luc Quernec : « Non, la répartition des pêcheurs ne serait pas équitable et on aurait peut-être trop de monde dans une 2^{ème} division. »

3°) Olivier DEMUS : Communication :

Actuellement notre communication est 100% digitale avec :

- ⇒ Le site FFPSed géré par Patrice. On y retrouve le calendrier, les participants, les résultats, ...
- ⇒ Facebook qui véhicule un maximum d'infos via des photos, des vidéos et propose des directs.

C'est maintenant rentré dans les mœurs. C'est un outil qu'on essaye de mettre en avant au fil de l'eau.

La communication n'est pas au top, nous en sommes conscients mais nous ne sommes que des bénévoles, on fait de notre mieux et prendre régulièrement des coups de bâton sur les réseaux sociaux ne nous encourage pas vraiment.

- ⇒ La NEWSLETTER qui nous permettra en 2021 de mettre en valeur nos équipes nationales avec une présentation de chacune des catégories.

- ⇒ MY FFPS qui est une grande avancée, si on nous avait dit ça y'a dix ans on n'y aurait pas cru.

C'est un outil amené à se développer fortement.

On le sait, pour 2021, on a de grands chantiers à mettre en œuvre sur la communication, pour la booster et pour redorer l'image de la pêche auprès du grand public, des politiques et de nos trois partenaires historiques que sont Garbolino, Rive et Sensas.

J'aimerais aussi solliciter tous les CD, les pêcheurs qui doivent aussi nous aider à développer la communication il faut nous envoyer de la matière des infos régionales, locales, des articles sur la pêche, des photos....

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des idées ».

Didier Mennezin (CD 88) : « Les sponsors payent les équipes de France mais souvent les pêcheurs lambda ne comprennent pas bien les choix qui sont faits pour la composition des équipes de France et pensent que le choix est fait en fonction des couleurs. Avec ce qu'on voit sur Facebook, et tout ce qui se dit ... »

Jean Luc Quernec : « Quand les pêcheurs sont en équipe de France, ils pêchent avec le matériel des sponsors. Quand ils rentrent chez eux ils reprennent leur matériel propre. Maintenant ce n'est plus la couleur du pêcheur qui décide. Le choix se fait sur palmarès qui est donné au capitaine et c'est lui qui sélectionne sur des critères sportifs. A partir de là, les pêcheurs ont l'obligation de respecter les sponsors de la FFPSed, de pêcher avec le matériel des sponsors et de porter les couleurs et habits de la FFPSed. Ils signent une charte, et c'est le cas dans tous les sports. C'était pire avant car il fallait que l'entreprise sponsorisant le pêcheur soit elle-même sponsor de la FFPSed. »

Vincent Perrin (CD 01) : « Notre communication actuelle ne permet que de contacter des pêcheurs, il faut élargir davantage, solliciter la presse, la radio, les télé locales ou régionales. » Jean Luc Quernec : « ça se fait déjà, mais c'est surtout du relationnel. »

Jean Luc Quernec : « Il y a eu récemment une émission sur la chaîne sport où j'ai été invité à présenter notre commission. Dans une autre émission c'était une jeune pêcheuse en mer, membre de l'équipe de France, qui présentait son sport. »

Olivier Demus : « Il y a quelques années j'avais appelé FR3, ils étaient venus. »

Jean Luc Quernec : « il y a eu des choses de faites, mais au niveau local. »

Christophe Garcia : « Communiquer ce n'est pas faire du bruit. Il faut trouver à faire passer un message différent de celui qu'on véhicule actuellement. On a des photos de pêcheurs pendant le confinement, ou encore des photos de bourriches avec des poissons qui saignent. Ce sont des arguments pour certains écolos dont le seul but est de nous détruire. C'est une lutte violente. Les pêcheurs font autre chose, ils mettent en place des frayères, ramasse des déchets, s'occupent des jeunes. C'est ce message qu'il faut faire passer au public, comme le font déjà les carpistes. Il faut se rapprocher des gens qui font de la communication, se donner une ligne directrice, quel est le message qu'on veut faire passer. Je suis prêt à vous aider pour cela. »

Jean Pierre Misseri : « Ce n'est pas le pêcheur qui parle, c'est l' élu. Les gens sont ignorants de ce qu'est la pêche, nos élus notamment, et je le vois lors de mes réunions où je dois souvent expliquer dans le détail notre passion. »

ESC : « Attention aussi lors de la remise à l'eau des poissons lors des pesées, il faut éviter aussi les concours en 5+1 où les poissons sont manipulés pour le comptage. »

« Comme les poissons chats dans les haies. » ajoute Jean Luc Quernec.

4°) Hervé KAJETANIAK : Communication handicapés et labellisation des parcours :

« Merci de venir voir les handicapés, ce sont des gens qui ne se plaignent pas et qui s'adaptent à leur terrain.

Rappel du calendrier des handicapés : D2 à Saint Quentin (02) et D1 à Prémery (58).

Deux gros chantiers :

L'achat de plateformes. Nous avons obtenu une subvention par le ministère des sports qui servira à acheter des plateformes, car certains pêcheurs ont du mal à s'installer (commande de 60 unités de 1m sur 1m en aluminium et sur 4 pieds).

Pour s'inscrire à une épreuve handicapé il y a un formulaire d'inscription qui est en cours de réactualisation. Il faudra fournir une copie d'un certificat provenant d'un organisme reconnu avec un taux supérieur à 50%, c'est important.

Labellisation : 88 parcours labellisés, il y en a 3 en attente (il faut détailler le parcours et dire s'il est accessible aux handicapés). Vous pouvez voir le panneau qui sera envoyé aux CD ayant des parcours labellisés début février. »

Pour revenir sur la communication, j'ai eu la chance de rencontrer à l'occasion de la rencontre internationale à Prémery Julien Cohen, qui anime sur France 2 une émission (affaire conclue), et qui s'était engagé à venir faire une petite émission en live qui serait diffusé en direct à la télévision. »

Sylvain Lemore (CD 02) « Ne pourrait-on pas passer de 3 à 4 heures pour les compétitions des handicapés ? »

Jean Luc Quernec : « Le vœu n'a pas été envoyé dans les délais. Il faut d'abord en discuter en commission handicapé, et de toute façon pour certains 4 heures c'est trop long. Hervé confirme. »

5°) Mickaël LE POURSOT : Formation / Haut niveau :

« Bonjour à toutes et tous, au niveau de la formation on va avoir une réflexion à mener. La première chose c'est de remettre en forme la formation d'arbitres avec la mise en place d'un diplôme. La commission va devoir travailler avec la FFPS sur 2 niveaux, un niveau pour le bénévolat et un niveau professionnel avec la possibilité d'obtenir des diplômes qui pourront être utiles dans le monde du travail. La FFPS est délégataire pour le diplôme d'état de Moniteur-Guide de pêche.

Pour le haut niveau : La pêche est désormais reconnue comme un sport mais il faut continuer à faire reconnaître la discipline auprès du ministère pour pouvoir se faire appuyer sur d'autres projets par la suite. Dossier sport de haut niveau : si c'est accepté ce sera une bonne chose pour notre image mais aussi pour les sportifs qui pourront obtenir des aides financières (entraînements) et des facilités pour la prise de congés ou d'horaires aménagées. Par contre il y aura aussi des suivis médicaux qui pourront être contraignants. Ce dossier a aussi permis de mettre en place une chartre commune avec les autres commissions. Il faudra réfléchir sur un futur diplôme d'entraîneur qui pourrait encadrer les jeunes qui veulent venir à la compétition et y progresser. En interne en plus des formations d'arbitres mettre en place des formations et des diplômes pour les cadres dirigeants des équipes de France. J'ai aussi une demande des professionnels moniteurs guides de pêche et d'un de leurs syndicats pour créer des certifications professionnelles qui donneraient des niveaux sportifs.

Pour en revenir au haut niveau, on y a fait rentrer la pêche au coup, et également la pêche au feeder qui répondaient parfaitement aux critères du ministère pur pouvoir y prétendre. »

6°) Patrice FASQUEL : grandes épreuves :

« La commission des grandes épreuves a en charge 5 épreuves : La coupe de France mixte, la coupe duo, la coupe des jeunes, la coupe des vétérans et la finale des clubs et elle est composée de 6 personnes. Si 2020 a été pour cette commission comme pour la plupart des autres une année blanche, j'aimerais revenir sur quelques points importants. »

« Tout d'abord vous rappeler que la coupe de France mixte et la coupe de France duo, selon une décision annoncée en AG de 2019, sont désormais en alternance, c'est-à-dire que chaque année se dérouleront les qualificatifs d'une épreuve et la finale de l'autre. »

« Chaque année, il est toujours difficile de trouver des lieux et des organisateurs pour les grandes épreuves et cette alternance permet de réduire quelque peu ce problème récurrent. »

- En 2021, nous ferons la finale DUO et les qualificatifs Coupe de France Mixte (soyons optimistes).
- En 2022, la finale Coupe de France Mixte et les qualificatifs DUO

« Pour les tous petits CD limitrophes, il est possible de fusionner un qualificatif coupe de France Mixte de façon à avoir au moins 1 ou 2 qualifiés. Pour ces deux épreuves la liste des qualifiés est régulièrement mise à jour sur le site, en fonction des réceptions. Il est possible aussi d'annoncer les dates de vos qualificatifs DUO, il suffit pour cela de m'envoyer un mail. »

En 2021 et exceptionnellement en 2021, les pêcheurs ayant 26 ans au 1er janvier seront acceptés dans la catégorie U25, pour les autres catégories tout est normal et chacun pêchera dans la catégorie de son âge. »

Frédéric Linard : « Pour la Coupe de France feeder on prendra également les moins de 26 ans. »

Patrice Fasquel : « Je terminerai cette petite intervention en vous rappelant que pour toutes les épreuves précitées, c'est le nouveau mode de classement qui sera appliqué. »

III – Rapport financier

Edmonde Vilain, trésorière de la FFPSed, nous présente le bilan financier pour l'année 2020 :

Le compte de résultat

- Les produits

PRODUITS D'EXPLOITATION	Vente de Marchandises	1 933,00 €
	Licences	168 332,00 €
	Affiliations Clubs	29 580,00 €
	Autres Produits	1,00 €
	Subvention Ministère	32 323,00 €
		232 169,00 €
PRODUITS FINANCIERS		3 208,00 €
PRODUITS EXCEPTIONNELS		200,00 €
TOTAL DES PRODUITS		232 577,00 €

En cette année, les licences et les affiliations clubs représentent 84% des produits d'exploitation, en légère diminution (-7% pour les licences et -5% pour les clubs) ; la subvention du Ministère sensiblement identique à 2020 et les ventes de marchandises pour le reste. Les produits financiers correspondent aux revenus des Valeurs Mobilières de Placement. Enfin, les produits exceptionnels sont des annulations de charges sur exercices antérieurs : prix non réclamés par les pêcheurs lors des grandes épreuves.

- Les charges

FONCTIONNEMENT	Variation stock marchandises	-2 522,00 €
	Achat Petit équipement	11 902,00 €
	Achat Fournitures Administratives	2 332,00 €
	Achat de marchandises	3 240,00 €
	Location immobilières	720,00 €
	Primes Assurance	198,00 €
	Dons	150,00 €
	Frais Assemblée Annuelle	13 739,00 €
	Frais Postaux et Télécommunications	2 965,00 €
	Liaisons informatiques	1 135,00 €
	Services bancaires	439,00 €
	Frais Comité Directeur - Réunions	14 363,00 €
	Dotations Amortissements	357,00 €
	Charges sur exercices antérieurs	2 184,00 €
		51 202,00 €
SPORTIVES NATIONALES	Frais Comité Directeur – Organisation des Championnats	103,00 €
	Frais Equipes - Déplacement. Assemblée Annuelle	5 028,00 €
		5 131,00 €
DOTATIONS CD/CR	Ristournes CD	91 097,00 €
	Ristournes CR	6 641,00 €
	Dotations Ecoles de Pêche	1 200,00 €
	Dotations Formation Arbitres	3 013,00 €
		101 951,00 €
TOTAL CHARGES		158 284,00 €

Les charges de fonctionnement et sportives nationales (frais de déplacement des membres des équipes de France présent à BOURGES en Février 2020) représentent 35.59 % : à noter l'achat en 2020 des panneaux de labellisation, de bandes ring au logo de la FFPS.

Les dotations CD/CR à hauteur de 64.41% correspondent d'une part aux subventions accordées aux écoles de pêche (6 demandes), les ristournes CR habituelles (1.50 €/licence majeure), les indemnisations formations arbitre aux commissions Eau Douce des Comités Départementaux ou Régionaux (12.50 €/pêcheur formé) et enfin les ristournes exceptionnelles « COVID » pour lesquelles vous allez être amené à voter : 19.00 €/licence majeure Masculine, 45.00 €/licence majeure Féminine et 15.00 €/licence -18 ans.

- **Le compte de résultat**

TOTAL DES PRODUITS	235 577,00 €
TOTAL DES CHARGES	158 283,00 €
RESULTAT 2020	77 294,00 €

Le résultat de l'exercice 2020 de la FFPSed est excédentaire de 77 294.00 € : résultat expliqué par les non dépenses sportives du fait de l'année blanche au niveau des compétitions internationales et nationales, contrebalancé par les ristournes exceptionnelles « COVID » sur licences.

Matériel informatique et mobilier	26 675,00 €
Stock de Marchandises	24 944,00 €
Valeurs mobilières	123 599,00 €
Disponibilités	352 308,00 €
Créances- immobilisations	88,00 €
Charges constatées d'avance	19 321,00 €
Total ACTIFS au 31/12/2020	546 935,00 €

A rappeler néanmoins : l'argent n'appartient pas au comité directeur, mais appartient à tous les pêcheurs.

Rapport des commissaires aux comptes présenté par Alain Gérard :

« Compte tenu de la situation sanitaire, la commission des finances composée de Jean-Pierre LAZZARETTI, Jean-Pierre LACOMBE et Alain GERARD a participé le 19 janvier 2021 à une visioconférence avec Edmonde Vilain, trésorière de la FFPSed, ainsi que le président Jean-Luc QUERNEC afin de vérifier les comptes de l'exercice 2020.

Les conditions sanitaires rencontrées en 2020 n'ont pas permis à la commission Eau douce d'avoir son activité habituelle dès le mois de mars. De ce fait, le compte de résultat est tout à fait atypique comparé aux exercices antérieurs : les seules opérations significatives enregistrées proviennent de l'encaissement des licences, de la subvention du ministère et des frais de la tenue de l'assemblée générale à Bourges en février.

N'ayant pas pu organiser les compétitions traditionnelles, le président propose à l'assemblée générale d'octroyer une importante ristourne aux CD, charge à eux d'en faire bénéficier leurs pêcheurs. Une somme de 91 K€ a donc été prévue pour les raisons susvisées. En raison de ces aléas le compte de résultat est excédentaire de 77 K€.

Le bilan présente une situation financière parfaitement saine à la clôture de l'exercice 2020. Les disponibilités et les valeurs de placements s'élèvent à 475 K€, montant qui sera réduit de la valeur des ristournes à répartir aux CD mais qui laissera malgré tout une bonne trésorerie.

En conclusion, la commission des vérificateurs aux comptes donne quitus au président Jean-Luc QUERNEC ainsi qu'à la trésorière Edmonde VILAIN pour la bonne gestion des comptes. Elle propose à l'assemblée générale d'approuver le rapport financier. »

Jean Luc Quer nec : « Maintenant chaque président de CD, ou le représentant devra se prononcer sur l'application MY FFPS pour l'approbation du rapport financier et du rapport des vérificateurs aux comptes. »

Edmonde Vilain : « Je remercie particulièrement Alain GERARD qui arrête sa fonction de commissaire aux comptes. »

- **Affectation du résultat**

Nous vous proposons d'affecter le résultat excédentaire pour :

- 57 294.00 € en réserves,
- 20 000.00 € à un projet sportif 2021 : rencontre du pôle élite à Creutzwald en mai 2021.

Vous devez donc également vous exprimer sur ce point sur l'application MY FFPS.

- **Budget prévisionnel**

Celui-ci s'équilibre à 368 500.00 €.

Au niveau des dépenses, les prévisions pour les compétitions internationales représentent presque la moitié du budget (49%). Au niveau des recettes, la subvention FNPF est remplacée par une subvention FF PS : en effet la FNPF versera une subvention globale à la FFPS qui sera répartie sur les 5 commissions pour les compétitions internationales.

Vous êtes amenés également à voter ce budget prévisionnel.

**F.F.P.S. - COMMISSION EAU DOUCE
BUDGET PREVISIONNEL 2021**

Dépenses		Recettes	
Equipe de France Seniors (Portugal, Italie)	35 000,00		
Equipe de France Jeunes U 15 (Hongrie)	13 500,00	Clubs	30 000,00
Equipe de France Jeunes U 20 (Hongrie)	13 500,00	Licences	170 000,00
Equipe de France Jeunes U 25 (Hongrie)	16 000,00		
Equipe de France Féminines (Hollande)	15 000,00	Subvention ministère Jeunesse et Sports	32 000,00
Equipe de France Handicapés (Slovénie)	14 000,00	Subvention sponsors Club France	32 500,00
Equipe de France Vétérans (Slovénie)	14 000,00	Subvention FFPS (International)	35 000,00
Equipe de France Masters (Slovénie)	14 000,00		
Equipe de France FEEDER (France)	7 500,00	Réserve 2020 - Projet associatif	20 000,00
Equipe de France FEEDER + 55 ans (Espagne)	14 000,00		
Championnat du Monde des Clubs TRUITE	6 000,00	Produits financiers	3 500,00
Championnat du Monde des Clubs FEEDER	13 000,00		
Championnat du Monde des Clubs	6 500,00	Ventes diverses	12 500,00
Championnat de France Jeunes	5 000,00		
Championnat Pôle Elite	20 000,00		
Ligne vêtements	10 000,00	Engagement Coupe de France	10 500,00
Coupe de France DUO	9 500,00	Engagements Champ. de France des Clubs	6 000,00
Championnat de France des Clubs	6 000,00	Engagements Champ. de France Corpo	4 400,00
Championnats de France Corpo	4 400,00	Engagements Coupe de France Carpes	4 800,00
Coupe de France CARPES	4 800,00	Engagements Epreuves FEEDER	4 300,00
Epreuves FEEDER	4 300,00	Engagement Coupe de France VETERANS	3 000,00
Coupe de France VETERANS	3 000,00		
Médailles, Coupes, Trophées	1 000,00		
Ristournes CD	20 000,00		
Ristournes CR	7 000,00		
Dotations Grandes Epreuves CD	4 500,00		
Fonctionnement Comité Directeur	35 000,00		
Frais réunion annuelle	15 000,00		
Fournitures administratives	3 250,00		
Fournitures, équipement	13 500,00		
Frais poste, téléphone et internet	3 000,00		
Frais Service Bancaire	600,00		
Ligne commission médicale	750,00		
Actions en faveur des Handicapés	14 000,00		
Action Jeunes - Stages	1 500,00		
Amortissements et Provisions	400,00		
Total des dépenses	368 500,00	Total des recettes	368 500,00

IV - Reprise de Jean Luc Quernec et présentation des vœux.

Présentation des vœux :

- Vœu du CD 28 : Interdire l'utilisation des bourriches aux entraînements la semaine précédant les championnats nationaux et les grandes épreuves
- Vœu du CD 40 : Obliger les CD et CR à appliquer dans leurs épreuves les longueurs de canne comme pour les épreuves nationales, ainsi qu'à autoriser la pêche au moulinet.

N'oubliez pas de voter également pour le complément aux différentes commissions de discipline et d'appel, ainsi que le remplacement d'Alain Gérard par James Lavaux comme commissaire aux comptes.

Calendrier provisoire :

Jean Luc Quernec : « Je vais vous présenter maintenant le calendrier prévisionnel tel qu'il est en ligne sur le site de la FFPSed. »

Jean Luc Quernec : « un changement de dates est très compliqué, on fait plaisir à 3 pêcheurs et parallèlement on en pénalise 2. Par exemple la 3^{ème} G mixte est en même temps que le championnat du Monde des clubs. Mais si on change la date ce seront des masters qui seront pénalisés.

Problèmes posés par la Covid :

- La Coupe de France Duo sera-t-elle maintenue ?
- La finale des clubs aura lieu sous réserve que les CR aient fait les qualificatifs.
- Les féminines : si on reporte la date, il y aura des problèmes pour les filles qui ont des hébergements déjà loués. On a essayé de garder les mêmes parcours lorsque c'était possible pour ceux qui avaient déjà réservé l'année dernière, et qui se retrouvent avec un avoir.
- Pour les vétérans, le régional devra avoir lieu avant la 3^{ème}, soit avant début juin. Les CR devront avoir eu lieu avant.
- Les 3^{èmes} feeder sont prévues en mai, mais on peut les repousser en juin, les 2^{èmes} ayant lieu fin juillet.

Coupe de France des vétérans : on choisira entre les 2 propositions

- Feeder la 2^{ème} en juillet, on a un peu de marge pour décaler. Problème pour la RS à Bourg Bazet, un autre lieu est prévu dans le 82.
- Coupe feeder jeunes à Guernes. Il faut essayer de motiver les jeunes à faire cette épreuve. Si on veut des seniors, il faut d'abord qu'il y ait des jeunes. Frédéric Linard : « on acceptera les 26 ans, comme pour la coupe pêche mixte. »
- En ce qui concerne le pôle élite, Alain Dewimille nous en parlera tout à l'heure.

Pour la finale carpe, Socourt est l'un des seuls parcours qui nous reste pour pouvoir accueillir beaucoup de pêcheurs

Calendrier international :

Les championnats du monde organisés en France en 2021 seront le feeder et la truite au appâts naturels, avec une incertitude pour ce dernier (Covid). On a demandé son décalage.

En 2022 le championnat Féminin

En 2023 les jeunes, mais en concurrence avec d'autres nations.

En 2024, année des jeux olympiques en France, la FIPS est prête à nous accorder le championnat du monde des Nations, et celui des Masters, Vétérans, et Handicapés.

De plus il devrait avoir aussi la mouche et la carpe. Il y aura une communication à faire à ce sujet.

Dans l'ensemble un calendrier international mieux garni que d'habitude.

Jean Marc Piget (CD 36) : « pour les CR, ce sera masters et vétérans, ou seulement master ? »

Jean Luc Quernec : « pour la pêche mixte ce sera les deux. »

V – Intervention d’Alain DEWIMILLE, directeur technique des équipes de France

Un championnat de France « pôle élite » va être créé, il regroupera toutes les catégories des équipes de France. Il se situera au-dessus des premières divisions actuelles. Ce sera les 22 et 23 mai 2021 à Creutzwald, si les conditions sanitaires le permettent.

Il regroupera les membres des équipes de France, ainsi que ceux que les capitaines jugeront être susceptibles de rentrer prochainement dans l’équipe.

On va en priorité mixer les U20, les U25 et les seniors dans un même secteur, pour d’abord motiver les U20 et les U25 à accéder par la suite aux équipes senior, ensuite afin d’avoir un beau spectacle, et j’invite tout le monde à venir, y compris les représentants de nos sponsors.

Communication : Les pêcheurs engagés dans les EDF ne pourront pas étaler leur bourriche sur Facebook lors des entraînements, mais ils devront les envoyer à la commission communication (Olivier Demus ou Hervé Kajétaniak), les photos seront filtrées avant publication.

Ce pôle élite sera un championnat, et il faudra que les participants se battent pour avoir leur place en équipe de France.

Tous les participants (pêcheurs et capitaines inclus) devront être habillés avec les vêtements de l’équipe de France.

Jean Luc Quernec : « Les pêcheurs concernés devront confirmer leur participation, et prouver qu’ils vont toujours à la pêche. Chaque capitaine a jusqu’à fin mars pour nous communiquer son équipe et son staff. Pas de palmarès en 2020, toutes les régions n’ayant pas été logées à la même enseigne, et on va faire document pour que chacun puisse se positionner sur le fait de continuer ou pas.

Les sponsors, seul Christophe Garcia pour Rive est présent. Jérôme Mio pour Garbolino m’a confirmé qu’il soutiendra les équipes de France en 2021. Du côté Sensas c’est la même. »

Christophe Garcia : « Rien à ajouter si ce n’est qu’on a fait des économies qu’on n’aime pas faire et on espère qu’on pourra faire ces championnats du monde. »

VI – intervention de Jacques GOUPIL :

« J’ai toujours beaucoup de plaisir d’être avec vous, je suis avant tout membre de la commission eau douce. J’espère qu’on pourra faire un maximum d’épreuves et qu’on retrouve une activité normale. Il a été créé de nouvelles épreuves un peu partout, avec de nouveaux pêcheurs.

Vous avez un calendrier chargé, j’espère qu’en avril on pourra faire tout ce qui était prévu.

Félicitation aux anciens et aux nouveaux élus. Le renouvellement dans la continuité est une bonne chose.

Bonne saison en 2021 à l’eau douce.

Nous avons des relations très étroites avec le ministère des sports, nous sommes enfin considérés comme une vraie fédération sportive par celui-ci.

Beaucoup de dossiers ont été présentés à l’ANS, 64 000 euros ont été distribués au niveau des clubs, on n’a jamais eu autant d’aide du ministère

Il faut qu’on soit crédibles vis-à-vis de nos partenaires et le faire à la source. »

Je vais maintenant répondre à vos questions : »

Patrick Bellamy : « Serait-il possible d’avoir un mémo de toutes les épreuves gagnées par les équipes de France au niveau mondial et européen ? »

Jacques Goupil : « Il y a déjà eu des choses sur le site de l’eau douce, et on peut trouver ça sur le site de la FIPS eau douce. »

Patrice Fasquel : « Également sur celui de la FFPS »

Jean Luc Quernec : « C’est ce qu’on a utilisé pour être reconnu sport de haut niveau. »

Jacques Goupil : « On est dans les 10 dernières fédérations en termes de licenciés, mais nous avons un beau ratio en termes de médailles ce qui nous a aidé pour le dossier pêcheurs de haut niveau. Comme le disait Jean Luc, on fait beaucoup de choses, on a des résultats, mais on ne sait pas toujours communiquer. »

Patrick Bellamy : « On n'a pas un sport très télévisé, et avec de nouveaux outils comme des drones on aurait un autre angle de vue de nos compétitions. Des sports ont su donner une autre image d'eux, par exemple la pétanque qu'on voit maintenant régulièrement à la télévision. »

Jacques Goupil : « Nous sommes une petite fédération sans siège social, sans salarié et sans personne du métier, mais que des bénévoles et ce n'est pas simple. Nous sommes surtout des administrateurs et des organisateurs. »

Jean Luc Quernec : « Nous sommes une activité sportive avec des animaux, ça peut être controversé, il faut faire attention avec ça »

Jacques Goupil : « Ce qu'on a mis en avant pour être admis par le CIO, c'est le lancer de poids de mer, sur cible et donc sans animaux. De plus tous nos parcours sont privés, appartiennent aux AAPPMA. Nous n'avons ni stade ni terrain de jeu particulier, ce n'est pas simple. Nous n'avons pas d'équipements particuliers, et on doit parfois payer pour exercer notre sport. Voir VNF qui nous demande de l'argent pour faire une épreuve dans un canal. Félicitations à tous et j'essaierai d'être présent à CREUTZWALD, c'est une très bonne initiative »

Alain Dewimille : « Nous en serons ravis. »

Vincent Perrin : « Ce qui va être compliqué au niveau de l'image de la pêche, c'est que pour beaucoup sport égal activité physique, alors que le pêcheur on le représente avec un litre de rouge ! »

Alain Dewimille : « Si le dossier qu'on a mené pour que le niveau se développe pour la pêche de compétition, il y aura des obligations d'entraînement, de facultés physiques pour les athlètes qui seront reconnus sportifs de haut niveau, des régimes alimentaires, etc.. »

Jean Luc Quernec : « Je viens de regarder les résultats des votes, seul le vœu du CD40 a été refusé. »

Jacques Goupil : « Il y a fin mars le renouvellement du comité directeur de la FFPS. J'ai l'intention de conduire une liste que j'ai envoyée au secrétaire général comme le prévoient les statuts. Il y aura peut-être d'autres listes concurrentes. J'engage tout le monde à assister à l'assemblée générale de la FFPS le 27 mars prochain, et il est important que les clubs de l'eau douce participent au vote. »

Jean Luc Quernec : « Il faut que les présidents des commissions eau douce des CD fassent la « chasse aux pouvoirs » auprès de leurs clubs, surtout les petits clubs car on sait très bien que certains refuseront de télécharger l'application MY FFPS pour aller voter. Chaque personne a droit à 10 pouvoirs »

Fin de la réunion après 3 h 22 de débat